



DÉLIBÉRATION

Du

CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 19 novembre 2025	SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025
Membres en exercice 29	L'an 2025, le mardi 25 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 24	
Membres représentés 2	ETAIENT PRESENTS : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Élodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Émilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Justine FRANCELLE, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE,
Nombre de suffrages exprimés 26	ABSENTS REPRESENTEES : Séverine PECHON avait donné pouvoir à Sylvie BONIFACE Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON
	EXCUSÉS Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY
	ABSENTS Christian DETROISIEN
	A été nommé (e) secrétaire : Loïc CARETTE

N° D 2025-11-586

OUVERTURES DOMINICALES

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail

Vu la nécessité pour certaines enseignes de pouvoir ouvrir leurs commerces certains dimanches de l'année 2026 afin de répondre à la demande de la clientèle et soutenir l'activité économique locale, Considérant que, conformément aux dispositions du Code du travail, le nombre de dimanches d'ouverture ne peut excéder douze par année civile,

CONSIDERANT que lorsque ce nombre excède cinq, la décision du Maire est subordonnée à l'avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre,

CONSIDERANT que cet avis est réputé favorable à défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant la saisine,

Le Conseil municipal,

Par 25 voix pour et 1 abstention

- Approuve, sous réserve de l'avis conforme du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Grand Roye, le projet de fixation à douze dimanches d'ouverture pour les commerces de détail de la commune au titre de l'année 2026, selon la liste suivante :
 - 1) Dimanche 5 avril (Pâques)
 - 2) Dimanche 12 avril (Foire de la Quasimodo)
 - 3) Dimanche 31 mai (fête des Mères)
 - 4) Dimanche 21 juin (fête des Pères)
 - 5) Dimanche 27 septembre (Fête de la Saint-Florent)
 - 6) Dimanche 8 novembre
 - 7) Dimanche 15 novembre
 - 8) Dimanche 22 novembre
 - 9) Dimanche 29 novembre
 - 10) Dimanche 6 décembre
 - 11) Dimanche 13 décembre
 - 12) Dimanche 20 décembre
- Autorise Madame le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de communes du Grand Roye pour avis conforme,
- Précise que la décision définitive du Maire interviendra après réception de cet avis conforme, ou, à défaut, à l'expiration du délai prévu par le texte susvisé, soit deux mois.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

